



Procès-verbal

Date :

27 janvier 2015

Destinataires :

Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

Référence / N° de dossier : COO.2180.109.7.143431 / 922/2014/00004

Procès-verbal de la 9^e séance de la Table ronde du 21 janvier 2015

Président :	Luzius Mader	Délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) Office fédéral de la justice
Participants avec droit de vote :	Mirjam Aebischer	Integras, association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
	Renate Amstutz	Union des villes suisses (seulement le matin)
	Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse (seulement le matin)
	Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
	Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses (CES)
	Daniel Cevey	Victime
	Simon Hofstetter	Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)
	Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
	Lisa Hilafu	Représentante des personnes adoptées de force
	Thomas Huonker	Représentant des personnes placées
	Andreas Jost	Victime
	Peter Kopp	Union suisse des paysans (USP)
	David Oberholzer	CURAVIVA

		Association des homes et institutions sociales suisses
	Alfred Ryter	Victime
	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)
	Clément Wieilly	Agir pour la Dignité
	Maria-Luisa Zürcher	Association des communes suisses
Participants sans droit de vote :	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Beat Gnädinger	Conférence des directeurs d'archives suisses (CDA)
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Martin Lengwiler	Représentant des historiens
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA
	Loretta Seglias	Représentante des historiens
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales
Invités :	Jeannette Fischer	Psychanalyste (pour le point 5)
	Ainca Gautschi-Moser	Victime (pour le point 5)
	Reto Lindegger	Association des communes suisses
	Marco Ronzani	Coach du forum des victimes
	Claudia Scheidegger	Office fédéral de la justice / Aide immédiate MCFA
	Jürg Schmutz	Archives du canton de Lucerne et vice-président de la CDA
	Barbara Studer	Archives du canton de Berne
	Janine Mauerhofer	Office fédéral de la justice / Assistante du délégué aux victimes des MCFA
Procès-verbal :	Reto Brand	Office fédéral de la justice
Excusés :	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Jean-Louis Claude	Victime



1 Début de la séance : 9h35

2 1. Accueil et informations générales

3 Le délégué ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et annonce les per-
4 sonnes excusées [M. Avanzino (pas de représentant), M. Claude (pas de représentant),
5 M. Schüpbach (pas de représentant), Mme Amstutz et M. Baud (tous deux pour l'après-
6 midi)].

7 S'agissant de l'ordre du jour, le délégué signale que le sujet des tests pharmaceutiques a dû
8 être reporté à une prochaine TR. Par ailleurs, le procès-verbal de la dernière séance a déjà
9 été approuvé par voie de circulaire.

10 Mme Hilafu fait savoir que les victimes se réjouissent de l'adoption par le Conseil fédéral du
11 Message concernant la révision du droit de l'adoption à l'attention du Parlement et qu'elle re-
12 mercie en particulier au nom des victimes le journaliste Ch. Schilling ainsi que les conseillers
13 nationaux Zapfl, Darbellay et Fehr pour leur engagement. Les organisations œuvrant dans le
14 domaine de l'adoption ont toutefois été très déçues de constater que leurs recommandations
15 concernant le secret de l'adoption n'avaient pas été prises en compte pour la procédure légi-
16 slative à venir. Ces organisations devraient néanmoins encore être entendues lors de la ses-
17 sion extraordinaire de mai 2015 au sujet de possibles adaptations du secret de l'adop-
18 tion. Mme Hilafu est favorable au traitement de ce sujet dans le cadre de la TR ; elle sou-
19 haite également que soit abordée l'élaboration d'une plate-forme électronique commune de
20 recherche de personnes. La TR doit prendre ces requêtes en considération et agir aussi vite
21 que possible, car les organisations de recherche reçoivent de plus en plus de demandes.
22 Elle estime que la nécessité d'agir est avérée et urgente.

23 2. Composition de la Table ronde

24 Le délégué signale que Mme Maria-Luisa Zürcher, qui représentait jusqu'ici l'Association des
25 communes suisses, participe aujourd'hui pour la dernière fois à la Table ronde en raison de
26 son prochain départ à la retraite. Il la remercie de sa collaboration. Mme Zürcher restera
27 néanmoins active à l'enseignement du Comité pour l'aide immédiate. Son successeur à la Table
28 ronde sera M. Reto Lindegger, le directeur de l'Association des communes suisses. Un
29 changement intervient également en ce qui concerne la représentation des archives. M. Beat
30 Gnädinger ayant été choisi par le Conseil fédéral comme membre de la Commission indé-
31 pendante d'experts (CIE) pour les personnes placées par décision administrative, ce sont
32 désormais M. Jürg Schmutz, directeur des archives du canton de Lucerne et vice-président
33 de la CDA, et Mme Barbara Studer, directrice des archives du canton de Berne, par ailleurs
34 sa suppléante attirée à la TR, qui œuvreront à sa place. Mme Seglias, Mme Gisela Hauss
35 (en tant que représentante de Mme Annegret Wigger), M. Huonker et M. Martin Lengwiler
36 sont à la fois membres de la TR et de la CIE. Il reviendra à la CIE, qui se réunira la semaine
37 prochaine pour sa séance constitutive, de décider si cette double fonction est possible, au-

1 trement dit si ces personnes peuvent rester membres de la TR. Le délégué signale par ail-
2 leurs que M. Gradolf s'est retiré de la TR. Les personnes stérilisées de force devant toutefois
3 être représentées à la TR, les victimes membres de la TR sont donc appelées à proposer un
4 nouveau membre en remplacement de M. Gradolf.

5 Mme Hilafu explique que l'Organisation des personnes adoptées de force qu'elle représente
6 fait face à des difficultés financières. Celle-ci finance déjà deux groupes d'entraide. Trois
7 groupes bénéficient de locaux qui sont mis gratuitement à leur disposition par différentes
8 communes (Berne, Bâle, Zurich). L'Organisation des personnes adoptées de force ne peut
9 donc pas financer de groupe d'entraide au Tessin et en Suisse romande.

10 Elle recommande donc d'étendre les bases légales existantes pour le subventionnement de
11 la Radgenossenschaft der Landstrasse aux autres groupes de victimes des MCFA (y compris
12 aux victimes d'une administration abusive de médicaments ou aux victimes de la psy-
13 chiatry). Pour elle, la TR doit s'attaquer à ce problème. M. Huonker soutient également cela
14 du point de vue des autres organisations de victimes présentes à la Table ronde.

15 En réponse, le délégué souligne les conditions généreuses dont bénéficient les victimes re-
16 présentées à la TR et leurs organisations (jetons de présence) par rapport aux conditions
17 prévalant dans d'autres commissions. Le soutien des groupes d'entraide ainsi demandé
18 exige des conditions légales qu'il faut d'abord créer, ainsi que cela a été dit dans le rapport
19 de la TR du 1^{er} juillet 2014. Un tel financement n'est donc pas réalisable à court terme.

20 Mme Aebischer suggère que les personnes qui sont à la fois membres de la CIE et de la TR
21 n'aient pas (plus) de droit de vote dans le cadre de cette dernière. Le délégué prend note de
22 cette proposition, mais souhaite laisser la décision à la CIE. Mme Wigger ajoute que les dé-
23 légués scientifiques à la TR n'ont pas non plus de droit de vote. A ses yeux, la CIE ne doit
24 pas débattre seule de cela, la TR devant elle aussi pouvoir discuter de cette question et par-
25 ticiper à la décision. Le délégué est d'accord, mais il souhaite quand même attendre la déci-
26 sion de la CIE avant d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la TR. Mme Hanselmann estime
27 que la TR doit être informée des travaux et des décisions de la CIE. M. Huonker considère
28 que l'on doit pouvoir être actif au sein des deux organes, malgré de possibles liens d'intérêts.
29 Mme Aebischer ne s'oppose pas à un échange d'informations entre la CIE et la TR, mais elle
30 préférerait une séparation en ce qui concerne les fonctions et le droit de vote.

31 Le délégué invite une nouvelle fois les membres à proposer un nouveau représentant des
32 personnes stérilisées de force et demande l'autorisation de mener les discussions néces-
33 saires afin de pouvoir déjà inviter quelqu'un pour la prochaine rencontre.

34

35 **3. Informations**

36 **3.1 Dépôt de l'initiative populaire et suite de la démarche**

37 Mme Scheider Schüttel (CN) annonce que l'initiative populaire a été déposée le 19 dé-
38 cembre 2014 et qu'elle a abouti avec un total de 108'709 signatures valables, selon la décl-
39 aration de la Chancellerie fédérale du 12 janvier 2015. Elle rend compte des discussions rela-
40 tives à la somme de 500 millions de francs exigée par l'initiative et à la dotation de 250 à
41 300 millions de francs proposée par le Conseil fédéral pour ce fonds de réparation. Pour elle,
42 il est compréhensible que le Conseil fédéral opte pour un contre-projet. Elle rappelle qu'il n'y
43 a pas si longtemps, lors de la consultation de la loi sur la réhabilitation des personnes pla-
44 cées par décision administrative, le Parlement a refusé toute prestation financière. Entre-
45 temps, les avis ont évolué et le fait que le Conseil fédéral se montre favorable à l'élaboration
46 d'un projet de loi prévoyant également des prestations financières constitue déjà un im-
47 mense pas en avant.

48

1 Mme Hilafu approuve l'initiative mais elle s'offusque de ce contre-projet. Celui-ci et plus parti-
2 culièrement le montant total articulé par le Conseil fédéral constitue une insulte. Les victimes
3 ne sont tout de même pas des quémandeurs. Elle rappelle que les organisations de victimes
4 avaient d'abord exigé 120 000 francs par personne. M. Wieilly souligne la proximité des élec-
5 tions et considère que cette somme doit être comprise comme un montant minimum. Par ail-
6 leurs, il est en mesure d'affirmer, lui qui côtoie quotidiennement les victimes et connaît donc
7 bien leur situation, combien il est urgent d'agir.

8 M. Jost donne lecture d'une déclaration écrite dans laquelle il explique que le montant initial
9 de 120 000 francs doit être considéré comme adéquat (*la déclaration de M. Jost figure en*
10 *annexe dans son intégralité et fait partie du présent procès-verbal*). Pour lui, le marchandage
11 de ce montant fait injure aux victimes et blesse ces hommes et ces femmes dans leur di-
12 gnité. Bien qu'il soit évidemment impossible de chiffrer le dommage subi pour évaluer la ré-
13 paration qui lui correspond, une certaine proportionnalité devrait au moins être garantie. Mais
14 la TR semble avoir définitivement fait une croix sur ce principe. M. Jost relève également que
15 les victimes ne voient toujours pas d'amélioration, en particulier dans la manière dont les
16 autorités traitent avec elles. Les victimes entendent sans cesse leurs interlocuteurs dire qu'ils
17 ne sont pas compétents, ou qu'ils ne peuvent rien faire. C'est pourquoi il est urgent de pren-
18 dre enfin les mesures qui s'imposent.

19

20 M. Jost lit une déclaration écrite qui exprime sa grande insatisfaction concernant la manière
21 dont ce sujet a été traité jusqu'ici. Il trouve la proposition inacceptable et estime qu'elle of-
22 fense les victimes et ne les prend pas au sérieux.

23 Mme Biondi explique les quatre points centraux de l'initiative sur la réparation. Le but est au
24 final que les victimes puissent bénéficier aussi vite que possible de prestations financières
25 substantielles. M. Huonker estime que les montants articulés à l'enseigne du contre-projet
26 sont certes plus bas, mais que pour la première fois, la proposition bénéficie d'un large sou-
27 tien des milieux politiques. Il se demande si ces 300 millions de francs viendraient de la Con-
28 fédération uniquement et si d'autres sommes provenant des milieux représentés à la TR
29 comme les cantons, les communes ou les institutions viendraient s'y ajouter. Pour lui, il est
30 légitime de critiquer le contre-projet, mais celui-ci donnera sans doute lieu à une négociation.
31 Il est confiant dans le fait qu'une solution généreuse pourra être trouvée au Parlement, une
32 solution s'inscrivant dans un rapport de proportionnalité digne avec des prestations de répa-
33 ration comparables offertes à l'étranger.

34 Mme Hilafu précise que les organisations voyaient tout d'abord l'initiative comme un moyen
35 de pression et s'étaient prononcées pour un montant fixe par personne. M. Fluri et M.
36 Krauthammer leur avaient ensuite expliqué pourquoi cela n'était pas possible et pourquoi
37 cette stratégie n'était pas efficace. Elisabeth Keller ajoute que le Conseil fédéral a mainte-
38 nant pris une décision de principe et pose ainsi un jalon dans ce processus. Il y aura bientôt
39 une consultation lors de laquelle les organisations pourront encore faire pression. Pour elle,
40 les initiatives populaires ont toujours eu beaucoup de difficultés à passer la rampe, surtout
41 lorsqu'il s'agit de délier les cordons de la bourse. C'est pourquoi le contre-projet est si impor-
42 tant. S'il est accepté par les Chambres, il pourrait même ne pas y avoir de référendum.

43 M. Wieilly suggère de regrouper les forces. M. Huonker promet que la CIE va prendre con-
44 tact avec les victimes pour les entendre. On a d'ailleurs déjà entrepris d'écouter les récits
45 des victimes et de les enregistrer. Il faudrait également s'efforcer de reconstituer les histoires
46 de vie des victimes déjà disparues. Pour Mme Zürcher, les efforts de communication autour
47 des travaux scientifiques qui sont mis en œuvre seront très importants. M. Lengwiler ajoute
48 qu'il sera également très important de faire connaître les résultats des recherches entre-

1 prises. En ce moment, les divers travaux menés à tous les niveaux – Confédération, can-
2 tons, communes et organismes privés – constituent un « panorama » relativement difficile à
3 appréhender. Mme Seglias rappelle qu'il y a de nombreuses approches pour réaliser ce tra-
4 vail de mémoire, mais que les récits et la transmission des faits par les victimes revêtent à
5 cet égard une importance particulière. Mme Waser souligne le fait que les récits des per-
6 sonnes concernées sont toujours très différents les uns des autres, très individuels. Mme Hi-
7 lafu insiste sur l'importance d'entendre également ces événements du point de vue des pa-
8 rents.

9

10 A propos de la récente décision du Conseil fédéral, le délégué relève qu'il n'est pas fréquent
11 que le Conseil fédéral prenne une décision positive au sujet d'un contre-projet un jour seule-
12 ment après qu'une initiative a officiellement abouti. L'initiative en elle-même n'est pas le seul
13 élément expliquant une telle rapidité. Les travaux préparatoires de la TR, et notamment son
14 rapport du 1^{er} juin 2014, y ont également beaucoup contribué. Le Conseil fédéral a chargé le
15 DFJP d'élaborer un projet de consultation. Une consultation reposant sur les indications du
16 rapport devrait pouvoir être ouverte avant les vacances d'été. Le délai de consultation de
17 trois mois courra ainsi jusqu'à fin septembre 2015. Il s'agira ensuite d'élaborer le message
18 correspondant avant la fin de l'année. Le Conseil fédéral décidera définitivement en dé-
19 cembre de soumettre un contre-projet ou non. Le cas échéant, il disposerait de six mois de
20 plus. Le Parlement pourrait alors se pencher sur l'initiative et le contre-projet dans le courant
21 de 2016. Ces objets pourraient être examinés par le premier conseil durant la session d'été
22 2016 et adoptés au cours de la session d'automne 2016. L'entrée en vigueur serait alors
23 fixée à l'été 2017. Si l'initiative n'est pas retirée, il faudrait d'abord voter sur l'initiative, ce qui
24 ne serait vraisemblablement pas le cas avant l'été 2017. En cas d'acceptation, il faudrait en-
25 core élaborer une loi d'exécution, ce qui nous amènerait à 2020.

26 Le Conseil fédéral a décidé que des prestations financières seraient versées. De ce fait, il
27 tient compte de l'exigence principale de l'initiative. Un contre-projet va généralement moins
28 loin que l'initiative correspondante. Concrètement, les écarts ne sont pas si grands que cela.
29 Ils résultent en fait de différences relatives à l'estimation du nombre de victimes. Alors qu'une
30 estimation fait état de 15 000 à 25 000 victimes encore en vie, le Conseil fédéral est d'avis
31 que leur nombre se situe entre 12 000 à 15 000. Les contributions par personne des deux
32 estimations sont comparables.

33 Pour le Conseil fédéral, des prestations financières s'imposent. Celles-ci doivent toutefois
34 être libérées aussi rapidement que possible afin que le plus grand nombre de victimes en-
35 core en vie puisse en profiter. Contrairement à l'initiative, le contre-projet devrait bénéficier
36 d'un large soutien politique, et permettrait peut-être d'échapper au référendum. Le contre-
37 projet est peut-être un peu moins généreux que l'initiative, mais il mène plus rapidement et
38 plus sûrement au but.

39 Mme Hilafu rappelle que l'incertitude liée au nombre de victime a fait l'objet de critiques in-
40 cessantes, et que c'est pour cela que les organisations ont exigé un montant fixe par victime.
41 Elle voudrait en outre savoir si la TR sera associée au débat avant l'adoption du projet de
42 consultation. M. Jost dit qu'il est conscient du fait que l'initiative constituait un moyen de
43 pression, mais qu'il reste favorable à un montant fixe de 120 000 francs qui est approprié au
44 regard des souffrances des victimes.

45 M. Gnädinger confirme qu'il n'y a pas encore vraiment de données chiffrées fiables en ce qui
46 concerne les victimes. Il estime par ailleurs que les archives des organisations privées de-
47 vraient également être prises en compte dans les réflexions et dispositions législatives.

48 Le délégué relève que l'approche d'un montant fixe par victime comporte un risque politique
49 puisque les conséquences financières de cette option sont difficiles à évaluer. Il affirme que

1 la TR aura toujours un rôle à jouer au moment de la mise en œuvre du rapport et des déci-
2 sions de principe, mais que l'élaboration d'un projet de consultation étant un chapitre plus
3 technique, elle est réalisée en interne par l'administration.

4 Mme Hilafu rapporte que de nombreuses personnes se sont annoncées comme des victimes
5 des mesures de coercition à des fins d'assistance, alors qu'à y regarder de plus près, ce
6 n'était pas le cas. Le délégué note à ce propos que le travail mené actuellement par le co-
7 mité pour l'aide immédiate sera très utile dans la perspective de la future solution de solida-
8 rité.

9 M. Huonker affirme qu'il n'est pas problématique de définir un montant global trop élevé par
10 rapport au nombre de victimes qui s'annonceront au final si la loi précise, comme le fait le
11 texte de l'initiative, qu'un solde éventuel du fonds sera réparti entre ses contributeurs. Il es-
12 time toutefois qu'il serait judicieux de définir un montant fixe par personne lésée, à l'instar de
13 ce qui s'est fait dans d'autres pays comme en Irlande ou en Norvège.

14 M. Cevey juge que si le nombre de victimes est inférieur à ce qui est prévu, pour le même
15 capital, les prestations devraient alors être plus élevées. Il voudrait aussi savoir si les rentes
16 complémentaires versées avec l'AVS s'ajoutent à ces sommes.

17 Le délégué s'insurge contre le reproche tombé en cours de discussion selon lequel les gens
18 sont traités comme des marchandises et de manière bureaucratique. Pour lui, il n'en est rien.
19 Il en veut notamment pour preuve les lettres que le comité d'aide immédiate reçoit en remer-
20 ciement des bénéficiaires d'une prestation d'aide immédiate.

21 Si l'adoption de la loi n'intervient que beaucoup plus tard, alors les montants versés aux vic-
22 times seront certainement plus élevés (*remarque ajoutée au PV : parce que de nombreuses*
23 *victimes seront entre-temps décédées*). Le Conseil fédéral préfère toutefois un versement
24 rapide et des montants un peu moins élevés. M. Wieilly ne comprend pas pourquoi les
25 choses prennent autant de temps dans ce pays et pourquoi les montants versés sont si
26 faibles en comparaison de ce qui se fait ailleurs.

27 M. Ryter voudrait savoir comment ces paiements seront effectués et à qui. Il voudrait surtout
28 savoir comment les victimes vont être informées du fait qu'elles doivent se faire connaître. Le
29 délégué affirme que tous les canaux possibles doivent être utilisés et qu'une législation cor-
30 respondante doit être créée pour parvenir à cet objectif.

31 M. Ronzani relève que selon ses observations à la Table ronde et au Forum des victimes,
32 tous les participants ne vivent pas dans le même monde. Il y a ceux qui vivent plutôt dans un
33 monde de pensée politico-stratégique dans lequel le pragmatisme politique occupe le pre-
34 mier plan. Et il y a un autre monde, où les préoccupations sont d'un autre ordre, plus « éle-
35 vées », avec des notions de justice, d'équité, de pacification, de compréhension, de recon-
36 naissance, de réconciliation, entre autres. Ces deux mondes – ces deux visions des choses
37 – seront présents jusqu'à la fin de la TR. Il s'agit donc pour les tenants de ces deux mondes
38 un peu opposés de s'efforcer de reconnaître et d'accepter qu'il en est ainsi.

39

40

41

1 **3.2**

2 **Informations concernant la rencontre des points de contact cantonaux du 14 janvier**
3 **2015**

4

5

6 Mme Hanselmann rend compte de la rencontre des points de contact du 14 janvier 2015.
7 Elle remercie M. Mader, l'OFJ et la TR pour l'extraordinaire rapidité d'élaboration du projet
8 du Conseil fédéral. Elle évoque brièvement les points traités à l'ordre du jour. Elle retransmet
9 aussi à la TR les échos positifs reçus par les points de contact de la part des bénéficiaires
10 des prestations d'aide immédiate. Mme Aeschlimann ajoute que le réseau des points de con-
11 tact fonctionne bien maintenant. La gratitude des victimes conseillées est très grande, et les
12 points de contact ont reçu beaucoup de petits cadeaux de leur part en remerciement des
13 prestations d'aide immédiate reçues. Les points de contact ont poursuivi l'établissement de
14 leurs listes de victimes (dans la perspective d'une prise de contact souhaitée en vue de la
15 future solution de solidarité). S'agissant de la suite du travail, Mme Hanselmann précise que
16 la prochaine rencontre des points de contact se tiendra le 11 juin 2015 ; il y sera essentielle-
17 ment question du projet de loi et du rôle futur des points de contact. Elle rapporte par ailleurs
18 que le comité de la CDAS a enjoint les conseillers d'Etat compétents au sein des cantons de
19 mettre suffisamment de moyens à la disposition des points de contact.

20 M. Wieilly regrette que certaines victimes n'aient pas toujours été accueillies au sein des
21 points de contact avec la sensibilité requise, et que le temps de conseil à disposition des vic-
22 times n'ait parfois pas été suffisant. Mme Aeschlimann répond à cela que les sollicitations en
23 matière de conseil varient parfois énormément au cours de l'année. Les ressources de-
24 vraient en théorie être en adéquation avec ces fluctuations, mais dans la pratique, les points
25 de contact doivent faire avec les moyens à disposition.

26 Mme Hilafu fait mention des efforts exemplaires de l'Eglise en Suisse romande, qui instau-
27 rera dès l'été 2015 un guichet d'accueil des victimes de l'Eglise, géré de manière neutre, in-
28 dépendamment de l'Eglise et de la Confédération. Les services de recherche tels que celui
29 de la Croix-Rouge suisse ou des Archives fédérales suisses, qui recherchent des proches
30 sur demande, par exemple, travaillent contre paiement. Il faudrait s'assurer que les victimes
31 des MCFA n'aient rien à payer. Mme Hanselmann explique qu'il faut s'adresser au service
32 de recherche de la Croix-Rouge suisse, qui effectue ce travail gratuitement. Mme Biondi sou-
33 haite remercier ici Mme Vetsch et Mme Kaufmann des points de contact cantonaux, qui ef-
34 fectuent un travail formidable. M. Huonker signale que dans la ville de Zurich, une victime
35 donne des conférences dans des maisons de retraite afin de faire connaître les MCFA et les
36 possibilités d'aide. Mme Hanselmann précise que les points de contact, comme les archives,
37 ne peuvent pas assumer un service de recherche en plus du reste.

38 Dans l'Oberland bernois, M. Ryter a posé la question à une trentaine de maisons de retraite,
39 mais il n'a eu que deux retours. Le recensement de toutes les victimes susceptibles de rece-
40 voir une prestation financière dans le cadre de la future solution de solidarité risque d'être dif-
41 ficile. A cet égard, il faudrait peut-être en faire davantage, notamment aller à la rencontre des
42 pensionnaires des maisons de retraite. M. Wieilly mentionne l'émission « La ligne de cœur »
43 sur les ondes de laquelle il a évoqué son association et le travail qu'elle fait. Suite à cela, il a
44 reçu de nombreuses réactions positives. Il estime qu'il est plus efficace de passer par les ra-
45 dios locales pour faire connaître les possibilités qui s'offrent aux victimes. M. Ryter explique
46 que la majorité des victimes éprouvent une grande réticence qu'il est plus facile de vaincre
47 par des contacts personnels que par le biais de la presse ou des médias. Mme Aeschlimann
48 confirme ce constat. C'est souvent via les proches (par ex. les enfants) que les points de
49 contact arrivent finalement à entrer en relation avec les victimes. Mme Hilafu va souvent par-
50 ler dans des maisons de retraite. Au début, les gens se taisent, et ce n'est qu'à la fin qu'ils
51 s'ouvrent. Elle observe que ces personnes ont plus de facilité à s'ouvrir à des victimes qu'à

1 des personnes qui ne sont pas passées par là. M. Cevey connaît des personnes qui préfé-
2 raient se taire et il a expérimenté avec succès le principe de la procuration, un procédé qui a
3 par exemple permis à des services d'archives de s'adresser à elles. Mme Biondi souligne
4 que certaines victimes ont passé des décennies à bâtir un mur autour d'elles. Ces personnes
5 ne veulent pas qu'on s'adresse à elles. Sans compter que cela pose un problème de protec-
6 tion des données.

7

8 Le délégué précise que dans le cadre de la future solution de solidarité, il n'y a aucune obli-
9 gation à se faire connaître. Le fait de se manifester restera dans tous les cas volontaire.
10 M. Oberholzer trouve important que les maisons de retraite soient sensibilisées à ce pro-
11 blème. Cela pourrait se faire par le biais de bulletins d'information et d'articles, mais il est dif-
12 ficile de garantir que cela soit transmis aux directions de ces établissements et que le cas
13 échéant celles-ci en tiennent compte. M. Wieilly ajoute que son organisation a fait réaliser
14 des flyers qui sont distribués dans les foyers de Suisse romande. Cette solution a permis à
15 des victimes de savoir à qui s'adresser.

16

17 **3.3 Aide immédiate (nombre de demandes, fonctionnement du comité, traitement** 18 **des demandes)**

19 Mme Scheidegger donne des explications concernant le travail de l'aide immédiate et const-
20 tate que la collaboration avec les points de contact se déroule très bien. A la demande de
21 Mme Hilafu, elle commence par préciser que la proportion de personnes souhaitant être ap-
22 prochées par des scientifiques ou des historiens se monte à environ 60 %. Jusqu'ici, environ
23 700 demandes d'aide immédiate ont été enregistrées, dont quelque 500 ont déjà été traitées
24 par le comité ; 45 demandes ont par ailleurs été refusées parce que la situation financière
25 des personnes concernées n'a pas été jugée précaire ou que leur condition de victime n'a
26 pas été établie ; 31 demandes ont été adressées directement au canton de Vaud et ont déjà
27 donné lieu à un versement ; 32 demandes ont été transmises par le comité au canton de
28 Vaud avec l'accord des personnes concernées ; 4 demandeurs sont décédés sans avoir pu
29 obtenir satisfaction en raison de la durée du traitement de leur demande. Au total, 2,924 mil-
30 lions de francs ont été versés jusqu'à fin 2014.

31

32 Les demandeurs sont généralement très satisfaits du travail de l'aide immédiate. Le rôle du
33 secrétariat ne se limite pas au traitement des demandes, mais comprend aussi parfois une
34 dimension d'encadrement, de discussion ainsi que, plus rarement, d'accompagnement. La
35 moyenne des versements s'établit aux alentours de 8 000 francs. M. Cevey s'interroge sur le
36 procédé en cours dans le canton de Vaud. Le délégué donne quelques explications à ce su-
37 jet et mentionne que le canton de Vaud a pratiquement déjà fourni l'effort financier prévu
38 dans la clé de répartition. Le tout fonctionne très bien. Tous les cantons à l'exception de
39 Schwyz jouent maintenant le jeu, y compris Genève depuis peu. Mme Waser précise que
40 cela fait déjà 30 ans qu'elle se bat avec le canton de Schwyz, et que ces résistances ne sont
41 pas nouvelles. M. Wieilly dit qu'il rencontre toujours plus de personnes qui sont à la fin de
42 leur vie et n'ont plus la possibilité d'agir. Il demande s'il est possible que ces personnes re-
43 çoivent quelque chose sans attendre. Le délégué renvoie à l'aide immédiate et à ses condi-
44 tions. Si ces personnes ne peuvent plus déposer elles-mêmes une demande, il faut qu'elles
45 donnent procuration à une tierce personne. Mme Aebischer voudrait savoir comment inter-
46 vient la répartition entre cantons et tiers au moment de la réception de fonds. Le délégué in-
47 dique que certains cantons ont versé plus que ce qui avait été prévu à l'origine. S'agissant

1 des versements de tiers, le but n'est pas encore atteint. Il mentionne en particulier les col-
2 lectes des deux collectivités ecclésiastiques, qui doivent être menées cette année seule-
3 ment.

4 Le délai de dépôt des demandes d'aide immédiate, qui a été fixé au 30 juin 2015, constitue
5 également un sujet de discussion. Sur ce point, il est prévu de faire preuve de souplesse en
6 cas de dépassement de deux ou trois jours. S'agissant des points de contact, une règle spé-
7 ciale s'appliquera pour qu'ils n'aient pas à souffrir d'une surcharge de travail à l'expiration du
8 délai. Le délégué s'efforce encore de susciter des dons supplémentaires. Pour le moment, il
9 reste encore un peu de temps, et il ne doute pas que le montant visé finira grosso modo par
10 être réuni. M. Huonker demande si l'afflux des demandes d'aide immédiate se maintient et si
11 une prolongation du délai devrait éventuellement être envisagée. Le délégué répond que les
12 enregistrements de demandes (environ dix par semaine) ont tendance à diminuer. Il semble
13 aujourd'hui vraisemblable que le nombre de demandes atteigne assez précisément le niveau
14 estimé initialement. Il n'envisage pas de prolonger la solution d'aide immédiate, à moins que
15 des dons substantiels n'arrivent encore inopinément. Il remercie Mme Scheidegger pour l'im-
16 mense travail accompli, notamment au chapitre du traitement des demandes. La TR se joint
17 à ces remerciements par des applaudissements. Mme Zürcher souligne également l'excel-
18 lente collaboration et la qualité du travail de préparation.

19

20 **3.4. Etude scientifique : Comité indépendant d'experts et programme national de re-** 21 **cherche**

22 Le délégué signale qu'en novembre 2014, le Conseil fédéral a instauré une commission in-
23 dépendante d'experts (CIE) en vertu de la loi fédérale sur la réhabilitation des personnes pla-
24 cées par décision administrative. La séance constitutive de la CIE se tiendra la semaine pro-
25 chaine. La composition de cette commission paraît équilibrée. La CIE disposera d'un secré-
26 tariat scientifique et administratif, pour lequel elle semble avoir reçu de nombreuses candida-
27 tures. Le Conseil fédéral a également donné mandat d'examiner l'opportunité de mener un
28 programme national de recherche (PNR) destiné à traiter globalement les (autres) mesures
29 de coercition à des fins d'assistance ; une décision devrait bientôt pouvoir être prise sur ce
30 point. M. Lengwiler ajoute qu'il y a de bonnes chances que ces travaux de recherche soient
31 approuvés conformément à la portée et au contenu qui leur a été attribués à l'origine.
32 Mme Seglias ajoute que le projet de recherche prévoit une approche très participative, et
33 que les victimes et les participants à la TR y seront donc étroitement associés. M. Jost se ré-
34 jouit de cela et souligne la valeur du travail mené jusqu'ici par les scientifiques. Pour
35 Mme Seglias, les travaux de recherche effectués (essentiellement sur une base privée) en
36 parallèle et mentionnés par Mme Hilafu peuvent aussi être pris en compte pour autant qu'ils
37 satisfassent à certains critères scientifiques. M. Gnädinger rappelle la collaboration insatisfai-
38 sante intervenue en son temps dans le cadre de la commission Bergier entre archivistes et
39 historiens (privés). Il espère qu'à l'avenir, les archives privées seront d'abord mieux inté-
40 grées dans le processus scientifique. Pour lui, il s'agit de tenir au mieux compte de cet as-
41 pect dans l'élaboration du projet de consultation.

42

Pause de midi (13h00 – 13h45 environ)

43 **4. Avancement de la mise en œuvre des propositions de mesures**

44 Le délégué explique que l'assemblée reviendra sur ce thème en fin d'après-midi – pour au-
45 tant qu'il n'ait pas déjà été en grande partie traité durant la matinée – car l'oratrice du jour est
46 arrivée et est prête pour son intervention sur le thème principal de la journée.

47

1 **5. Deuxième génération (transmission intergénérationnelle des traumatismes)**

2 Le délégué souligne que ce sujet tient à cœur aux victimes et salue Mme Jeannette Fischer,
3 psychanalyste indépendante à Zurich et réalisatrice d'un documentaire sur le thème de la
4 transmission de la peur (d'une ancienne enfant placée de force à sa fille). Elle a une expé-
5 rience d'une trentaine d'années dans l'approche des traumatismes. Mme Fischer présente
6 ensuite son exposé, dont la version écrite retravaillée (voir annexe) fait partie du présent pro-
7 cès-verbal. L'exposé déclenche de nombreuses réactions et une discussion animée.

8 Le délégué mentionne dans ce contexte ce que certaines victimes ont décrit dans les de-
9 mandes d'aide immédiate qui ont été reçues. Pour les victimes, l'indifférence était souvent
10 pire que les coups. Il ressort de leurs récits que les coups leur donnaient au moins l'impres-
11 sion d'exister. Mme Biondi évoque deux membres de son association dont le partenaire s'est
12 suicidé parce que le poids de la situation était devenu trop lourd à porter. Mme Waser trouve
13 qu'il est important de diffuser le cœur du message dans l'opinion publique, à savoir l'absence
14 de reconnaissance des victimes. M. Wieilly relève que c'est à l'âge de 40 ans que des pro-
15 blèmes de santé (physiques) sont apparus chez lui. Mme Fischer explique que c'est tout à
16 fait possible, car des sentiments ou des traumatismes dissociés et refoulés en raison de leur
17 caractère insupportable peuvent refaire surface plus tard, à l'âge adulte, et avoir ce genre de
18 conséquences. M. Wieilly explique qu'il a trouvé en particulier dans le sport un moyen de
19 surmonter comme il pouvait ses difficultés. Mme Fischer précise à ce propos qu'une telle oc-
20 cupation soutenue permettant de trouver une échappatoire ou un moyen de « faire avec »
21 est symptomatique de la charge qui pèse sur les victimes et de leur volonté de s'en libérer.
22 Mme Scheidegger ajoute que ce qui l'a frappée, au cours du traitement des demandes d'aide
23 immédiate, c'est que de nombreuses victimes ont un cancer ou font face à d'autres graves
24 problèmes de santé. Mme Fischer précise que c'est bien là l'expression indirecte de la
25 « puissance de destruction » que le vécu a sur les victimes. Le délégué pense que cet as-
26 pect des choses pourrait et devrait être étudié plus en détail dans le cadre de la commission
27 indépendante d'experts, de composition interdisciplinaire, mais aussi dans celui du PNR.
28 Des mandats de recherche spécifiques seraient aussi envisageables. M. Jost décrit ses ex-
29 périences négatives en relation avec la pression subie (en particulier de la part des autorités)
30 et ses conséquences sur sa santé. Mme Hilafu suggère que les travaux soient fortement
31 orientés sur cette dimension psychologique et médicale. Ils devraient en particulier permettre
32 de mieux connaître les conséquences psychologiques des MCFA et les mécanismes de
33 transmission intergénérationnelle des traumatismes. Mme Keller souhaiterait que les travaux
34 de recherche permettent de comprendre les ressources développées par les victimes pour
35 survivre. Il s'agit de mettre en évidence ce que les victimes ont fait pour regagner leur place
36 dans la société. M. Ryter explique que, à l'époque, il a développé un bouclier de protection
37 intérieur. Pour lui, même les coups étaient bons à prendre, car lorsqu'il en recevait, il se sen-
38 tait au moins reconnu. Ce n'est que trente ans plus tard que tout est remonté, et depuis lors,
39 les difficultés sont là. Il se demande pourquoi il en est ainsi. Mme Fischer évoque à nouveau
40 la dissociation des sentiments négatifs et le fait que, avec le temps, les forces diminuent et
41 les sentiments refoulés remontent à la surface.

42 Mme Gautschi-Moser, qui participe à ce point de l'ordre du jour en remplacement de
43 Mme Heidi Meichtry, exprime ses remerciements pour l'invitation et se dit ravie de l'exposé
44 de Mme Fischer. Elle prend brièvement position sur certains points évoqués par cette der-
45 nière dans son exposé et ajoute quelques réflexions personnelles sur les conséquences de
46 la transmission intergénérationnelle des traumatismes. Mme Hilafu note que l'adoption cons-
47 titue toujours une coupure. Elle entend souvent des adoptés dire qu'il leur manque une iden-
48 tité et qu'ils ignorent ce à quoi ils sont vraiment reliés. Mme Fischer ajoute que les enfants se

1 voient souvent confier un rôle thérapeutique à l'égard de leurs parents. Mme Biondi décrit
2 brièvement les événements qui se sont passés à l'époque, quand elle était jeune, et sa co-
3 lère, une colère qui l'a certes amenée assez loin professionnellement, mais elle n'a pas fait
4 de travail sur ses sentiments. Elle a aussi blessé beaucoup de monde. Hindelbank est tou-
5 jours resté comme une épée de Damoclès sur sa vie. Mme Scheidegger dit qu'elle a trans-
6 formé et intégré les événements différemment, dans le sens où contrairement à Mme Biondi,
7 elle a aimé pratiquement « à mort » son entourage. Mme Waser ajoute que chaque fois
8 qu'elle commençait à bien s'entendre avec l'un de ses « gardiens », elle en a été séparée.
9 Mme Hilafu aimerait que les personnes qui ont réussi dans la vie puissent elles aussi bénéfi-
10 cier d'une reconnaissance financière.

11 Pour résumer, le délégué note que l'exposé de Mme Fischer a souligné l'importance, dans
12 ce travail de mémoire, de ne pas se limiter à l'aspect financier, mais de tenir également
13 compte des éléments qu'elle a décrits si clairement un peu plus tôt. Il précise qu'on en est
14 encore au début de ce processus.

15 **6. Forum des victimes**

16 M. Ronzani s'exprime au sujet du dernier forum des victimes (FV), auquel quelque 45 per-
17 sonnes ont participé. Il veut évoquer deux aspects, la participation du délégué, qui a permis
18 de clarifier certaines attentes, et le processus de transformation. Pour lui, ce qui s'est passé
19 au cours des deux dernières heures à la TR est intéressant. Lors du dernier FV, ce thème a
20 encore donné lieu à un débat contradictoire. La reconnaissance de la souffrance subie et le
21 fait, pour le Conseil fédéral, de se montrer prêt à accorder des réparations financières pour-
22 raient déjà avoir changé quelque chose. On ne peut pas forcer la réconciliation. Une enquête
23 menée auprès des victimes indique que celles-ci sont étonnamment nombreuses à souhaiter
24 vouloir prendre part au travail d'étude et de réconciliation. Les nombreuses activités d'infor-
25 mation menées par les victimes en sont une expression. Dans une prochaine étape, il faudra
26 essayer de recenser ce qui existe déjà. Mme Biondi ajoute qu'il est nouveau, aujourd'hui,
27 que les victimes s'ouvrent devant des tiers (les autorités), et que cela doit aussi être tenté
28 dans le cadre du FV. M. Huonker souligne qu'il est important que les autorités soient à
29 l'écoute des victimes et de leurs attentes, et qu'elles accordent du crédit à leur vécu. Le
30 groupe de travail Relations publiques, qui sera éventuellement mis en place, devra précisé-
31 ment prendre en compte cet aspect, le renforcer et lui offrir une plate-forme. Mme Hilafu sou-
32 haite que la présence du délégué au FV soit étendue à deux heures. Elle souhaite en outre
33 l'instauration d'une commission pour la vérité. Mme Aebischer aimerait que ce qui a été ex-
34 primé cet après-midi ait aussi davantage sa place au sein de la TR et ne soit pas limité au
35 FV.

36 M. Jost trouve qu'il n'est pas normal que les victimes fassent de nombreuses propositions
37 lors de chaque TR et que celles-ci ne soient pas mises en œuvre. Le délégué explique que
38 le rôle de la TR et du FV n'est plus tout à fait le même depuis l'adoption du rapport le 1^{er} juil-
39 let 2014. La TR, en particulier, a désormais la fonction de « chien de garde », pour ainsi dire,
40 puisqu'elle doit contrôler la mise en œuvre des mesures recommandées. Le FV a quant à lui
41 pour fonction essentielle de soutenir les représentants des victimes à la TR et de les aider à
42 préparer puis reprendre les travaux de la TR. A côté de cela, le FV permet d'associer à la
43 discussion un autre cercle de victimes. Il rappelle que ces deux organes revêtaient à l'origine
44 une fonction de multiplicateur de la représentation des victimes. Il convient toutefois de veil-
45 ler à ce que le FV ne devienne pas simplement une deuxième TR. La TR et le FV doivent
46 rester complémentaires. Il faudrait réfléchir à la manière de définir encore plus clairement
47 ces fonctions et de les délimiter. Le FV est un outil important du travail d'étude et de réconci-
48 liation. Le FV est aussi un organe d'entraide et constitue à ce titre une structure propre aux
49 victimes. S'organiser dans ce sens est donc une tâche qui relève du FV lui-même.

1 Mme Biondi souhaite que l'échange d'informations entre le FV et la TR soit amélioré. Le dé-
2 légué souhaite volontairement rester à l'arrière-plan du FV. Le FV est l'organe des victimes
3 par excellence. Mme Hilafu souhaite que le délégué précise cela de cette manière lors du
4 prochain FV. M. Huonker souhaite aussi améliorer la communication, par exemple par l'orga-
5 nisation de débats. M. Lindegger tient à offrir ici le soutien de l'Association des communes
6 suisses. Mme Wigger demande comment amener la société à cette reconnaissance de la
7 souffrance des victimes dont on a discuté aujourd'hui et comment organiser cela le plus judi-
8 ciairement possible. Mme Hanselmann est d'accord avec ça et imagine qu'il devrait pouvoir
9 être possible d'aménager de telles possibilités de discussion en collaboration avec les points
10 de contact. Elle reste toutefois sceptique en ce qui concerne la médiatisation d'une telle re-
11 connaissance. M. Gnädinger déclare que les archives sont prêtes, au besoin, à proposer des
12 lieux à cet effet. Il pense toutefois qu'il faut aussi un lieu où ce travail puisse être effectué
13 hors la présence des médias. M. Wieilly est invité à s'exprimer devant le Parlement vaudois.
14 Cela pourrait être une belle occasion de mobiliser le monde politique, et indirectement les
15 médias. Mme Aeschlimann souligne l'importance d'instaurer une communication qui ne soit
16 pas à sens unique. Il faut veiller à ce que les participants à ce type de discussion soient
17 aussi nombreux des deux côtés. M. Ryter raconte qu'il s'est exprimé dans une école. Les en-
18 fants avaient commencé par voir le film sur les enfants placés de force et n'avaient apparem-
19 ment pas été vraiment touchés par ce film. Mais ils avaient ensuite été interpellés par sa
20 propre présentation. Il avait été particulièrement impressionné lorsqu'ils lui avaient dit que
21 leurs parents devaient être informés de cela.

22 Le délégué a l'impression que la discussion sur la fonction du forum des victimes s'est trans-
23 formée en une discussion sur la fonction du groupe de travail Relations publiques. Il voit ce
24 travail d'information du public sous deux formes différentes. D'une part selon la forme évo-
25 quée précédemment, c'est-à-dire une sensibilisation à petite échelle, avec des conférences,
26 des expositions, etc. Et d'autre part un travail d'information plus large dans la perspective du
27 processus de décision politique. Celui-ci vise en particulier à influencer la formation de l'opi-
28 nion politique et passe par l'association des médias. Le délégué propose que ces deux
29 points, à savoir le rôle futur du forum des victimes et la question du travail d'information du
30 public, soient examinés plus minutieusement et clarifiés. Il faudrait réfléchir à la manière de
31 regrouper un peu les nombreuses activités et de les mener. Mme Keller est d'accord de par-
32 ticiper à un groupe de travail Relations publiques. M. Gnädinger propose M. Ryter comme
33 membre de ce groupe de travail. Mme Scheidegger demande au représentant de l'Union
34 suisse des paysans s'il pourrait éventuellement proposer son aide sous une forme appro-
35 priée. M. Kopp peut l'envisager, mais il souhaite avoir juste un petit projet à soumettre à la
36 discussion au sein de son association.

37 **7. Groupe de travail Relations publiques**

38 Le délégué souhaite créer un groupe de travail de six ou sept membres. Les victimes doivent
39 rapidement amener trois propositions. M. Ronzani ainsi que les cantons/villes/communes de-
40 vraient également y être représentés. M. Ronzani souhaite que l'on distingue bien les diffé-
41 rents groupes de travail dont la création est maintenant envisagée. Le GT Relations pu-
42 bliques est un groupe de travail de la TR. Ce groupe de travail doit aussi clarifier la fonction
43 du forum des victimes. Le délégué souligne l'importance de ne pas générer de la confusion à
44 cause d'un grand nombre d'activités non coordonnées.

45 Mme Hilafu, Andreas Jost et d'autres membres du forum des victimes souhaitent la création
46 d'un groupe de travail tenant compte des attentes des plus jeunes, un groupe de travail « 65
47 ans et moins ». Ce qui devrait être facile. Le délégué accueille ce souhait, mais il constate
48 également que beaucoup de choses sont en cours et ont déjà été entreprises de ce point de
49 vue.

1 **8. Communiqué de presse**

2 Le délégué propose de renoncer à rédiger un communiqué de presse aujourd'hui, car il y a
3 déjà eu tout récemment de nombreux communiqués de presse (en particulier à propos de
4 l'initiative populaire et de la décision du Conseil fédéral).

5

6 **9. Divers**

7 M. Gnädinger offre à nouveau les services des archives du canton de Zurich comme lieu
8 d'organisation d'une prochaine TR. Il remercie l'assemblée d'avoir pu participer à cette TR.
9 L'expérience a été enrichissante pour lui et il a beaucoup appris.

10 Un sondage doodle sera lancé pour organiser la prochaine TR entre la deuxième moitié de
11 mai et la première moitié de juin 2015. Cette TR sera en grande partie consacrée au projet
12 de consultation.

13 Mme Hilafu souhaite que la liste des participants soit remise à jour (noms et adresses).

14 Mme Zürcher prend congé de la TR et remercie M. Mader et son successeur, M. Lindegger.

15 Le délégué dit au revoir à Mme Zürcher et à M. Gnädinger et les remercie encore de leur
16 précieuse collaboration. Il remercie aussi les traductrices et le technicien du son pour leur
17 précieux travail, ainsi que Mme Hanselmann pour l'accueil au sein de la maison des cantons.

18 Fin de la séance : 17h05

19

20

21 ***Annexes faisant partie du présent procès-verbal :***

22 • *Annexe 1 : Déclaration de M. Jost*

23 • *Annexe 2 : Version écrite de l'exposé de Mme Jeannette Fischer pour le point 5 de l'ordre du jour : deu-*
24 *xième génération (transmission intergénérationnelle des traumatismes)*

25

1 **Annexe 1** : (Déclaration de M. Jost)

2 Compassion, regrets, excuses et autres réparations sont des mots qui ont été très souvent
3 prononcés en ce qui concerne notre situation. Je ne suis qu'un parmi tant d'autres qui espé-
4 raient qu'aux mots succèdent finalement les actes et qui n'ont cessé d'être déçus. Ce faisant,
5 je ne sous-estime absolument pas le précieux engagement de M. Mader en faveur d'un
6 fonds d'aide immédiate. Mais cela ne change pratiquement rien au fait qu'aujourd'hui encore,
7 on continue d'opposer à nos attentes l'excuse, toujours la même, selon laquelle on ne peut
8 rien faire. Que ce soit dans le domaine de l'AI, des problèmes de santé, des problèmes avec
9 les autorités, ou que sais-je encore. On nous donne toujours la même chose à entendre et
10 nous sommes renvoyés d'un interlocuteur à un autre jusqu'à l'épuisement.

11 On nous parle de compréhension, mais il s'agit la plupart du temps de la compréhension
12 dont nous devons faire nous-mêmes preuve pour les lenteurs de l'Etat. La compréhension
13 pour notre situation reste la plupart du temps lacunaire et s'arrête en tout cas dès qu'entrent
14 en jeu les intérêts de nos interlocuteurs. Et je dois malheureusement préciser que ceci ne
15 concerne pas exclusivement les différentes instances.

16 Je profite donc de l'occasion pour transmettre quelques réflexions au sujet de la crédibilité et
17 de l'aspect financier.

18 Une réparation à la hauteur du dommage économique effectivement subi par toutes les vic-
19 times en raison des mauvais traitements qui leur ont été infligés doit être considérée comme
20 irréaliste. Mais la TR n'a de toute façon jamais envisagé une telle réparation.

21 Ce que j'avais espéré, c'est que la TR contribuerait activement, ainsi que cela a été promis
22 par Mme Sommaruga, à traduire les paroles en actes. Or je n'ai pas eu l'impression de pou-
23 voir participer activement aux événements, et pour beaucoup d'entre nous, rien, absolument
24 rien n'a changé, notamment dans les difficultés que nous rencontrons avec les autorités et
25 les différentes instances.

26 C'est un peu en passant que je dis cela, car aujourd'hui, je voudrais surtout m'exprimer au
27 sujet du contre-projet du Conseil fédéral. Un contre-projet qui, fidèle à la tradition suisse, est
28 apparu comme une sous-enchère. Beaucoup sont choqués lorsque j'affirme que je ne peux
29 pas me réjouir, car je vois cela comme une injure, comme l'expression d'un mépris humain
30 absolu.

31 Pour commencer, une somme qui n'atteint même pas le revenu annuel d'un parlementaire
32 est qualifiée d'illusoire. Puis le texte d'une initiative propose un montant qui n'est même pas
33 la moitié de cela et exclut quelques victimes du processus, avant que cette somme ne soit
34 encore revue à la baisse, comme au souk.

35 Si ce n'est pas du dédain absolu, qu'est-ce que c'est ?

36 Et ne parlons pas de ce qui ne doit même pas être évoqué, à savoir qu'il y a tellement de
37 choses pour lesquelles on arrive à trouver des sommes bien plus importantes que cela. Ou
38 que s'il s'agissait de réparer un dommage économique, les choses seraient beaucoup plus
39 simples.

40 Les ressources naturelles annuelles de la planète sont consommées en six mois, notre air est
41 toujours plus pollué et nous savons tous que nous n'avons pas le choix. Et pourtant j'entends
42 tout le temps qu'on ne peut pas, et c'est aussi ainsi que les choses se passent en ce qui
43 concerne notre histoire.

44 C'est pourquoi je veux, pour conclure, vous poser une question :

45 Sommes-nous assis à cette table pour apporter des changements de fonds, ou sommes-
46 nous les figurants d'une opération-alibi ?

47 Voulons-nous effectivement nous accommoder de cette impuissance ?

48 * * *

1 **Annexe 2** : (Exposé de Mme. Fischer)

2

3 Transmission intergénérationnelle des traumatismes

4

5 Exposé dans le cadre de la « Table ronde pour les victimes de mesures de coerci-
6 tion à des fins d'assistance »

7

8 21 janvier 2015

9

10

11

12 Depuis 30 ans, ma pratique m'amène à m'occuper de personnes ayant subi un
13 traumatisme et à me pencher sur la transmission de ce traumatisme. Mon inter-
14 vention sera d'ordre théorique et c'est avec plaisir que je compléterai mes expli-
15 cations avec le concours de personnes directement concernées, de la première et
16 de la deuxième génération, qui sont présentes aujourd'hui.

17

18 Mon exposé sur la transmission intergénérationnelle des traumatismes est divisé
19 en trois parties :

20

1. Qu'est-ce qu'une relation ?

21

2. Qu'est-ce qu'un traumatisme ?

22

3. Comment un traumatisme se transmet-il et pourquoi ?

23

24 Il y a de cela des années, dans le cadre du projet du Fonds national sur les en-
25 fants placés de force, on m'a demandé de réaliser cinq interviews filmées de per-
26 sonnes concernées par cette question. J'ai reçu cinq adresses, avec pour mission
27 de réaliser les entretiens selon un script préétabli. J'éclairerai parfois mes expli-
28 cations théoriques en recourant au contenu de ces entretiens, ainsi qu'à celui de
29 mon travail en cabinet, dans le cadre duquel je m'occupe de fils et filles d'enfants
30 placés de force et d'« enfants de la grand-route ». J'évoquerai en particulier le
31 vécu de Lisa et de sa fille Yvonne, dont j'ai fait la connaissance dans le cadre du
32 projet du Fonds national et qui sont les protagonistes de mon documentaire
33 « Lisa et Yvonne », réalisé en 2011. Lisa est une ancienne enfant placée de force
34 et Yvonne est sa fille. Au moment du reportage, Lisa avait 62 ans et Yvonne 36.
35 Ce film met en évidence la transmission inconsciente et involontaire de la mère à
36 sa fille du traumatisme qu'elle a vécu.

37

38 Par la suite, je citerai surtout des exemples d'enfants et d'adolescents placés
39 dans des familles tierces et de leurs descendants, non dans le but d'exclure les
40 autres – car les fondements d'un traumatisme, la négation du Moi, et leur trans-
41 mission restent les mêmes – mais parce que j'ai beaucoup travaillé avec eux et
42 sur eux, et que j'ai là de nombreux exemples à disposition.

42

43 Je vais commencer par parler de la « relation » et de ce qu'il faut comprendre ici,
44 car c'est la condition pour identifier le traumatisme et le comprendre.

45

46 On entend par relation le lien dynamique entre deux personnes au moins qui,

47

48 dans leur rapport, constituent l'une envers l'autre des sujets distincts. Chaque

49

50 personne est un sujet et reconnaît l'Autre comme un sujet indépendant et
comme « autre que moi ». Nous désignons cela comme une « dynamique inter-
subjective dans un espace intersubjectif », comme une dynamique entre au
moins deux personnes qui se reconnaissent mutuellement comme des sujets.

1 Qu'il s'agisse d'un grand-père et de son petit-fils ou du vendeur d'à côté et de
2 moi-même, c'est pareil. La reconnaissance de l'Autre comme étant différent de
3 moi est le fondement de ce que l'on appelle relation. C'est également le fonde-
4 ment de la croissance, du développement, de l'autonomie et de la confiance.
5 Pour les deux protagonistes, l'autonomie et l'expérience d'un Soi, d'un Moi et de
6 leur signification ne peuvent s'exercer que dans un tel espace, un espace inter-
7 subjectif. Cette loi fondamentale de la relation peut être transposée telle quelle
8 au plan sociétal.

9

10 Lorsque cette structure relationnelle est délaissée au profit d'un décalage hiérar-
11 chique, on parle de « relation sujet-objet ». Un sujet s'octroie la domination sur
12 un autre sujet, qui se retrouve en situation de soumission, dans la position de
13 l'objet. Ce Moi est ainsi privé de son autonomie, dénigré, dépossédé et humilié,
14 un processus qui peut aller jusqu'à l'annihilation psychique.

15 Que cela se joue par le biais d'une dictature ou d'un dogme idéologique, dans le
16 cadre d'une relation de couple, entre parents et enfants ou au plan politique et
17 social ne fait aucune différence. La domination implique la soumission, et avec
18 elle la négation du Moi et sa dissolution. Et c'est là que se situe le traumatisme.
19 L'Autre n'existe plus en tant que Moi, il n'existe plus dans sa différence, en tant
20 qu'Autre, en tant que sujet reconnu, il n'existe plus qu'en tant qu'objet instru-
21 mentalisé au service du dominant.

22 Alors comment ce Moi nié rencontre ses enfants, comment cette impuissance et
23 ce désespoir sont transmis inconsciemment et involontairement, c'est ce que je
24 vais exposer maintenant.

25

26 Et nous en sommes maintenant au point 2 :

27 « Le traumatisme est une souffrance psychique extrême, fruit d'une réaction nor-
28 male à une situation extraordinairement anormale dans l'environnement exté-
29 rieur. Le traumatisme s'accompagne d'une peur extrême et du sentiment de
30 mourir. »¹

31 J'aimerais encore une fois souligner ici qu'en dépit d'un comportement en appa-
32 rence correct de l'environnement extérieur, une violence est exercée.

33 Derrière tout traumatisme, on trouve ce contexte de domination et de violence
34 que je viens d'évoquer : la toute-puissance de l'un conduit à l'impuissance de
35 l'autre, elle exige même la mise à genoux de l'autre sujet, son abdication totale.
36 Cette impuissance absolue renvoie au dominant sa grandeur et sa toute-puis-
37 sance.

38 Toute stigmatisation, qu'il s'agisse d'étrangers, de juifs, de pauvres ou d'enfants
39 et d'adolescents placés de force, repose sur la revendication d'une toute-puis-
40 sance sur l'autre sujet, ou sur les autres sujets, qui exclut toujours et qui est
41 toujours violente.

42 L'élément décisif ici, c'est la privation de sa propre valeur. Ne plus avoir droit à
43 un Moi, être privé d'humanité. Cette dé-valorisation renvoie nécessairement à la
44 soumission. Lisa, la protagoniste du documentaire, dit à ce sujet : « Je me suis
45 longtemps contentée de fonctionner. Longtemps, même lorsque je suis devenue
46 adulte et que j'ai eu un travail, je ne faisais qu'obéir et fonctionner. »

47

48 L'impossibilité de s'en sortir est inhérente à tout contexte de violence. La per-
49 sonne qui subit la violence n'a aucune échappatoire possible. Personne n'est là,
50 et il n'y a nulle part où aller pour ce Moi.

51 Et dans le cas d'enfants et d'adolescents justement, la complicité de tous ceux
52 qui ne se sont pas opposés à ce crime, qui y ont même participé, accentue leur

1 désarroi et leur solitude, les rendant insoutenables. Cette complicité qui est la
2 nôtre, nous pouvons tenter de la renverser : un traumatisme devient plus soute-
3 nable et peut être transformé, c'est-à-dire intégré, lorsque l'insupportable est re-
4 connu et nommé, lorsque la personne qui l'a subi expérimente dans la relation le
5 sentiment d'être soutenue. Le fait de partager le fardeau de la victime, de le
6 « porter avec » elle, la confirme dans sa non-culpabilité et rend supportable ce
7 qui a été vécu.

8
9 L'impossibilité de s'en sortir est d'autant plus brutale pour l'enfant placé qu'il est
10 dépendant. Dépendant de l'affection de ses parents, de leurs bons soins et de
11 leur reconnaissance en tant que Moi. Il n'y a plus personne pour assurer ces
12 fonctions. Ce qui le conduit à l'impuissance.

13 Son Moi n'est pas encore bien assuré, il est en construction. Et c'est ainsi que cet
14 enfant, privé de sa reconnaissance en tant que sujet, développe un sentiment de
15 culpabilité, le sentiment qu'il ne méritait pas mieux, qu'il ne vaut vraiment rien.

16 Que c'est par sa faute si on s'est débarrassé de lui et que s'il en était allé autre-
17 ment, on l'aurait gardé et il aurait aussi été mieux traité par les adultes.

18 Pour ne pas « devenir fou », pour échapper à l'impuissance totale, la psyché dis-
19 pose de mécanismes de défense. L'un de ces mécanismes consiste pour l'enfant
20 à justifier les actions de l'agresseur. J'utiliserai depuis ici le terme d'agresseur
21 pour désigner la personne qui exerce sur une autre personne une violence sous
22 quelque forme que ce soit.

23 En donnant raison à son agresseur, de par le sentiment de culpabilité qui s'ensuit
24 et l'espoir qui l'accompagne, il se donne l'illusion de garder dans une certaine
25 mesure la tête hors de l'eau et de rester en vie : « Je ferai mieux la prochaine
26 fois, c'est de ma faute, je vais m'améliorer et alors ils me reprendront à la mai-
27 son, je ne serai plus battu, plus moqué, plus humilié ».

28
29 Je vais expliquer cela en détail et y reviendrai également plus tard, car de nom-
30 breux anciens enfants et adolescents placés ont conservé jusqu'aujourd'hui cette
31 « identification à l'agresseur », comme on appelle ce mécanisme de défense.

32 Sans connaître ce processus, et sans connaître d'autre solution. Cette « identifi-
33 cation à l'agresseur » induit des comportements qui nous paraissent souvent bi-
34 zarres, incompréhensibles, réfractaires, voire agressifs, dont nous devons tenir
35 compte et que nous devons nous efforcer de déchiffrer, car ils ont permis la sur-
36 vie émotionnelle dans l'enfance.

37 Un autre avantage de cette « identification à l'agresseur » est la soumission :
38 l'enfant essaie de « s'améliorer ». Il dispose ainsi d'une protection, certes limi-
39 tée, mais d'une protection quand même contre d'autres atteintes : l'agresseur
40 pourrait récompenser cela, peut-être même par de l'attention.

41 Lorsque Lisa, placée de 1958 à 1963, dit d'elle-même « Que voulez-vous, je suis
42 bête », cela l'oblige à ne pas se montrer intelligente. C'est un acte d'adaptation,
43 car sans celui-ci, elle aurait eu droit à davantage de raclées et d'humiliations. Le
44 fait qu'elle ait intégré le fait d'« être bête » nous montre que les humiliations su-
45 bies étaient violentes, permanentes, inévitables, et qu'elles ont duré longtemps.

46 Et c'est dans ce terreau de violence, dans cet espace sans issue d'impuissance et
47 d'absence absolue de perspectives, que s'épanouissent les autres crimes : sé-
48 vices, coups, humiliations et actes de violence de toute nature, y compris
49 sexuelle. Comme la méchanceté n'a pas de limites, rien n'est épargné à ces en-
50 fants.

51

1 La privation du Moi, la négation et la destruction de ces enfants, de ces adoles-
2 cents et de ces jeunes adultes en tant que sujets, la solitude qui s'ensuit, tout
3 cela conduit à ce que nous appelons un traumatisme.

4 Dans le cas des enfants placés, l'impossibilité de se réunir en groupe de per-
5 sonnes vivant les mêmes choses est une circonstance aggravante. Il n'y avait
6 personne avec qui tisser des liens de solidarité. Dans les foyers pour enfants,
7 une telle solidarité était ici ou là envisageable tout en étant peu pratiquée, mais
8 la présence d'autres enfants dans la même situation constituait une très légère
9 consolation et atténuait un tout petit peu leur détresse.

10 Le trauma est une blessure psychique comparable à une voie d'eau pour un na-
11 vire. Le terme est emprunté du grec et désigne à l'origine un trou, par exemple
12 dans la coque d'un bateau, ou une blessure. Traduit dans la terminologie psycha-
13 nalytique, ce trou, cette blessure, signifie la « destruction du tissu social. Les re-
14 lations humaines sont sapées, minées, voire anéanties, dans leurs fondements
15 mêmes. »²

16 Et cela équivaut à la destruction du Moi. Nous ne devons pas nous laisser obnu-
17 biler par les coups et les violences, ils sont l'arbre qui cache la forêt. N'oublions
18 pas tout ce qui a été englouti par le silence : le rejet en tant qu'humain, en tant
19 que Moi, la négation du droit humain fondamental à une identité sans laquelle
20 aucun développement n'est possible, et la destruction de la confiance dans les
21 relations, relations qui présupposent la reconnaissance de l'Autre comme sujet.
22 Le mutisme est la zone de protection centrale de tout traumatisme. Se taire,
23 c'est ne plus avoir les mots pour dire ce qui a été vécu, d'une part parce que
24 c'était insupportable, et d'autre part parce qu'il n'y avait pas d'oreille pour écou-
25 ter.

26 « C'est ainsi que s'installe une culture du silence qui isole encore davantage ces
27 personnes, qui accentue toujours plus leur solitude, et donc leur inaptitude au
28 conflit et leur difficulté, voire leur incapacité à se protéger. »³

29 L'impuissance et la peur sont inhérentes au silence.

30 Aujourd'hui, nous avons la possibilité de rompre ce silence en ouvrant l'espace et
31 la relation à la colère et à la haine et au dégoût et au désespoir – nous sommes
32 loin de sentiments épurés – à tous ces sentiments que ceux et celles qui ont
33 vécu cette violence-là ont été contraints d'étouffer et de dissocier dans le silence
34 et la solitude.

35 Le trou dans la coque, c'est l'impuissance, une impuissance contre laquelle les
36 victimes continuent encore et toujours à lutter. Elles écopent et écopent encore,
37 dans la crainte de sombrer, dans la solitude de cette tâche et dans l'urgence d'en
38 venir à bout.

39 « Croire que le traumatisme est réglé lorsque la situation traumatisante prend
40 fin, c'est faire fausse route. La destruction structurelle de la confiance dans la re-
41 lation est toujours là et la problématique devient intergénérationnelle. »⁴

42 La brèche dans la coque ne saurait être colmatée par de l'argent, par notre solli-
43 citude ou par notre pitié. Le processus de guérison ne peut être amorcé que si
44 nous sommes prêts à nous laisser toucher et « si nous avons foi en le fait que
45 ces hommes et ces femmes victimes de violences sont dignes de confiance. »⁵

46 C'est ce qui leur permet de lutter contre ces sentiments d'impuissance et d'insuf-
47 fissance qui minent pendant si longtemps leur quotidien : ils expérimentent le
48 sentiment d'être soutenu, individuellement et en tant que groupe, dans l'espace
49 relationnel intersubjectif. Un traumatisme ne peut être effacé, mais il est possible
50 de faire cesser la répétition des sentiments d'impuissance, de peur et de déses-
51 poir en accordant aux hommes et aux femmes qui ont vécu ces violences le droit
52 à la reconnaissance de leur anéantissement.

1 Si nous ouvrons cet espace, la répétition s'arrête, comme s'arrête la transmission
2 de ces sentiments à la génération qui suit immédiatement, puis encore aux gé-
3 nérations suivantes.

4 Lorsque le trou dans la coque n'oblige plus à un exercice permanent de survie et
5 ne relègue plus toutes les autres fonctions dans l'ombre, le bateau peut héberger
6 d'autres générations dont la croissance ne sera pas menacée par la même peur
7 panique d'un naufrage imminent.

8

9 Un enfant (je parle ici de la deuxième génération) qui naît sur ce bateau prêt à
10 sombrer va d'abord aider ses parents à colmater la brèche dans la coque. Il va
11 même endosser la responsabilité de ce bateau pour décharger ses parents.

12 Quand il va ensuite constater, avec le temps, qu'il n'arrive pas à réparer la
13 coque, il va ensuite s'efforcer de rassurer ses parents et va développer des fonc-
14 tions parentales vis-à-vis de ses parents. Nous appelons ce processus la « paren-
15 tification ». L'enfant va tenter de stabiliser ses parents traumatisés parce que
16 pour lui, ils sont les seuls garants de sa propre survie. Cet enfant devient dès
17 lors le garant de la survie des parents, il devient lui-même le canot de sauve-
18 tage, pour les sauver et les décharger. C'est ainsi que Madame Werner (nom
19 d'emprunt), au moment où sa fille déménage dans une ville relativement éloi-
20 gnée pour ses études, va retomber dans ses anciennes peurs, retrouver son im-
21 puissance et se laisser envahir par un sentiment de panique ; et de son côté, sa
22 fille va avoir mauvaise conscience de ne plus être disponible pour sa mère, dans
23 son rôle de canot de sauvetage.

24 Désormais, pour cette fille, entretenir une relation amoureuse, ce sera endosser
25 la responsabilité de l'être aimé et devoir devenir « parents », et non partenaire.
26 La fille apprend aussi dans ce bateau à décharger sa mère d'elle-même en tant
27 qu'enfant dans son état d'enfance, pour la stabiliser ou, autrement dit, pour ne
28 pas la déstabiliser. Nombreux sont les enfants des anciens enfants et adolescents
29 placés à passer par ce processus d'adaptation. Yvonne dit à ce propos : « Je de-
30 vais toujours être heureuse, car si j'avais dû aller mal, ma mère se serait effon-
31 drée. Je le savais. »

32 Ces enfants ne vont pas pouvoir se balancer dans leur bateau et se croire en sé-
33 curité, s'intéresser à d'autres bateaux et s'intéresser à d'autres personnes dans
34 d'autres bateaux. Yvonne raconte ce qui suit : « Enfant, j'ai ressenti très long-
35 temps une très grande peur d'aller me coucher le soir et de ne pas savoir de quoi
36 sera fait demain. De ne pas savoir si demain, tout sera encore comme au-
37 jourd'hui. Ça me désespérait et je me sentais seule. »

38 Mais j'anticipe un peu.

39 J'en viens maintenant aux mécanismes de survie de la première génération.

40 C'est important de les connaître et de les comprendre, car c'est leur contenu qui
41 passe inconsciemment et involontairement à la génération suivante s'il est tu et
42 ne fait pas l'objet d'un travail de transformation.

43 Les mécanismes centraux de survie de ces enfants, de ces adolescents et de ces
44 jeunes adultes de la première génération sont : « adaptation, soumission et dis-
45 sociation. »⁶

46 L'adaptation et la soumission sont des stratégies raisonnables dont ils ont pu se
47 servir consciemment et inconsciemment, l'expérience ayant montré que toute
48 autre attitude, de rébellion par exemple, avait pour effet de générer encore plus
49 d'actes de violence. En psychothérapie analytique, nous considérons la capacité à
50 développer un mécanisme de défense tel que l'adaptation ou la soumission
51 comme une prouesse du Moi, puisqu'elle ne garantit rien de moins que la survie.

1 La dissociation, le troisième mécanisme de défense, est une dissociation des sen-
2 timents, lorsque ceux-ci deviennent psychiquement insupportables et dangereux.
3 Ils peuvent être dissociés jusqu'à ne plus être ressentis et jusqu'à être oubliés.
4 Ils sont relégués dans l'inconscient où ils sont conservés.
5 La possibilité de faire appel de manière inconsciente à ce mécanisme de la disso-
6 ciation est lui aussi reconnu en psychanalyse comme un tour de force créatif, car
7 il permet de survivre émotionnellement et de ne pas mourir de désespoir et de
8 ne pas devenir fou.
9 A neuf ans, Lisa a tenté de s'échapper. Elle s'est cachée pendant des heures
10 dans le cabanon de jardin. Je la cite : « Lorsque je me suis enfuie, ils ne m'ont
11 absolument pas cherchée. Que je sois là ou pas, ça leur était égal. A ce moment-
12 là, quelque chose s'est comme fermé en moi ». Et un peu plus tard, dans un
13 autre contexte : « Je ne réalisais tout simplement pas que j'existais. Je n'avais
14 plus de sentiments, je suppose. Je suis émotionnellement handicapée. » C'est ça,
15 la dissociation.
16 L'enfant abandonne son âme sur le bord du chemin.
17 Lorsqu'on les ignore et qu'on ne les assimile pas, les contenus de ces méca-
18 nismes de défense se transmettent à la génération suivante. En même temps,
19 l'âge venant, la première génération a de moins en moins la force de maintenir
20 ces mécanismes.
21 Le problème va donc en s'accroissant pour les deux générations : avec le temps,
22 les personnes directement touchées développent souvent des comportements
23 étranges, nous les comprenons de moins en moins et relâchons nos efforts pour
24 les décoder.
25 Lorsque ce mécanisme de protection contre l'insupportable s'affaiblit et vacille, le
26 risque d'une psychose ou d'une pathologie similaire s'accroît.
27 Le plus souvent, il revient alors à nouveau à la deuxième génération d'intervenir
28 et de servir au pied levé de canot de sauvetage.
29 Le rempart de défense d'une femme dont je m'occupe, une ancienne enfant pla-
30 cée en foyer, commence lentement à céder et laisse apparaître une paranoïa.
31 Elle se sent de plus en plus poursuivie et menacée par quelque chose d'extérieur.
32 Cette peur continue restreint toujours plus son champ de vie et accélère son re-
33 trait.
34 Choisir l'agression comme défense est hors de sa portée. La place de l'agression
35 est occupée par les auteurs des violences qu'elle a subies : elle ne connaît
36 l'agression qu'en tant que violence. Elle ne la connaît pas en tant que possibilité
37 de se défendre et de pouvoir se battre pour son Moi et de s'autoriser à le faire.
38 Sa conception de l'agression, de cette agression que nous nommons l'« agression
39 au service du Moi », l'agression par laquelle nous nous défendons, nous nous im-
40 posons et nous apprenons à dire « non », lui barre irrémédiablement l'accès à
41 cette fonction de survie.
42 Sans cette « agression au service du Moi », elle ne saura pas non plus tirer parti
43 de l'aide financière immédiate du fonds créé à cet effet, une aide dont elle a
44 pourtant si urgemment besoin. Elle ne peut pas se battre pour elle-même, elle
45 ne peut pas recourir à cette « agression au service du Moi ». Et de ce fait, voilà
46 comment les choses vont se passer pour la plupart : le sentiment de dévalorisa-
47 tion est tel qu'il domine l'impression d'avoir droit à de l'argent. Nous devons en
48 prendre conscience et tenter d'en tenir compte.
49 Voilà pour les mécanismes de défense et de survie de la première génération. Ils
50 permettent aux hommes et aux femmes avec ce vécu difficile de survivre émo-
51 tionnellement, de continuer à vivre et de continuer à fonctionner. Il convient
52 donc dans tous les cas de les saluer pour cela.

1 Si ces ressentis refoulés et dissociés ne font pas l'objet d'un travail de transfor-
2 mation et restent tus, ils se manifestent à la deuxième génération, et si là encore
3 aucun espace intersubjectif de reconnaissance n'est offert, ils passent à la troi-
4 sième génération.

5

6 Et nous en arrivons au dernier point : Comment un traumatisme se transmet-il
7 et pourquoi ?

8 Après avoir déjà levé un coin du voile un peu plus tôt, je vais maintenant expli-
9 quer les autres mécanismes de transmission.

10 Lorsque la première génération n'assimile pas les conséquences des trauma-
11 tismes exposées précédemment et les passe sous silence, celles-ci vont par la
12 suite « faire obstacle à la perception parentale de l'enfant dans son essence et
13 dans ses besoins. »⁷ N'ayant pas été reconnue dans ses propres besoins, une
14 personne ayant vécu un tel traumatisme n'a pas pu développer l'instance inté-
15 rieure qui pourrait sinon entrer en action dans la relation avec son enfant. Elle
16 n'a donc pas les moyens de ressentir de l'empathie pour cet enfant, d'interagir
17 affectivement de manière adéquate avec lui et « d'être pour lui un sujet bon et
18 protecteur ». ⁸ Au lieu de cela, voilà que surgit le « besoin parental, accompagné
19 de sentiments de colère impuissante, de désespoir, de dégoût, de peur et de
20 vide. »⁹

21 Elle n'a pas la réponse à ce petit être vivant et à ses demandes. Elle se sent me-
22 nacée par lui, dépassée à tous égards, de l'intérieur et de l'extérieur. Elle vou-
23 drait l'aimer, mais elle ne sait pas. Elle voudrait le choyer, mais elle ne sait pas
24 non plus. Face à ce nourrisson, elle est confrontée à son propre traumatisme et
25 ce sentiment de désespoir l'envahit à nouveau. Elle ne connaît pas l'espace inter-
26 subjectif. Elle connaît le dénigrement et le rejet, la dévalorisation et la violence.
27 Et ça, elle ne veut en aucun cas le lui faire subir ou le lui transmettre.

28 Lisa dit à sa fille : « Tu étais tout pour moi en ce monde, mais t'aimer, je ne pou-
29 vais pas. Je ne connais pas ce sentiment. » Sa fille Yvonne dit à ce propos : « Je
30 crois que ma mère a un cœur amputé. »

31 Le nourrisson, le petit enfant, sombre lui aussi dans cette détresse, ce désespoir,
32 ce sentiment de séparation, cette solitude et ce désarroi, comme cette mère ou
33 ce père ; il est submergé par les mêmes angoisses et le même sentiment d'im-
34 puissance.

35 « Ainsi transmettent-ils involontairement à leurs enfants ce sentiment d'impuis-
36 sance qui est au cœur de leur propre traumatisme. Même lorsque ce manque
37 d'empathie n'est pas perceptible de l'extérieur, répété sur la durée, il a un effet
38 traumatisant. »¹⁰

39

40 A ce propos, je voudrais vous montrer un film de deux minutes. C'est l'enregis-
41 trement vidéo de l'expérience « Still face », le visage impassible.

42 Durant la première minute, cette mère et son bébé jouent et communiquent.

43 Puis la mère se tourne pendant un instant et au cours de la minute qui suit, elle
44 offre à son bébé un visage impassible et ne répond plus à ses sollicitations.

45 Par la suite, je parlerai davantage des mères par référence à cette expérience et
46 aussi parce que dans notre culture, la mère est la principale personne de réf-
47 érence pour l'enfant. Loin de moi l'idée d'exclure les pères et les autres référents.

48

49 <https://www.youtube.com/watch?v=apzXGEbZht0>

50

51 C'est impressionnant comme le bébé met tout en œuvre pour entrer à nouveau
52 en communication avec sa mère, pour qu'elle le remarque. Sans cette prise en

1 compte, l'enfant n'est rien. La construction de son Moi dépend de cette considé-
2 ration, de cette reconnaissance en tant que sujet.
3 L'impassibilité de la mère plonge l'enfant dans le désespoir. Il devient impuis-
4 sant, car il n'arrive plus à entrer en relation avec elle.
5 Il n'est plus pris en compte et vit une véritable détresse existentielle.
6 Nous connaissons cela chez de nombreux enfants placés en milieu extra-familial,
7 qui ne cessent de chercher à créer un lien avec les animaux et avec Dieu. Ils se
8 créent ainsi une niche de protection qui leur évite de sombrer corps et âme dans
9 le désespoir et l'impuissance.
10 Face au visage et à l'attitude figés d'une mère traumatisée, non feints comme
11 dans l'expérience filmée, une mère envahie par sa propre impuissance face à son
12 enfant, dépassée et menacée, une mère qui revit son traumatisme, face à elle,
13 l'enfant va connaître la détresse et le désespoir, et sa mère ne saura ni l'apaiser,
14 ni le consoler. Elle ne sait pas comment ça marche, elle ne l'a jamais expéri-
15 menté. Elle ne sait déjà pas comment s'apaiser elle-même. Tous deux connais-
16 sent alors la même angoisse, la même panique, la même impuissance et le
17 même désespoir.
18 Lorsque cette mère, en plus de l'attitude de silence, de raidissement et d'impuis-
19 sance déjà évoquée, se met dans des états nettement moins tranquilles, qu'elle
20 connaît « des accès de confusion, de panique et d'absorption intérieure », de co-
21 lère, le nourrisson ou le petit enfant ne parvient pas à catégoriser ces manifesta-
22 tions et il ne peut pas les comprendre.¹¹ A ce moment-là, la mère est « émotion-
23 nellement hors de portée »¹². Et ça, pour l'enfant, c'est extrêmement effrayant.
24 Il va alors entrer dans la même panique, la même angoisse et la même impuis-
25 sance désespérée que sa mère.
26
27 Je vous ai déjà décrit le mécanisme de défense de la dissociation. Les sentiments
28 qui sont insupportables et non assimilables pour l'esprit de la personne traumati-
29 sée vont être dissociés. Ce processus permet la survie émotionnelle. Au plan
30 physique, nous connaissons la perte de connaissance qui survient lorsque la dou-
31 leur n'est pas supportable. La dissociation est un phénomène comparable qui in-
32 tervient au plan psychique, c'est une forme de « perte de connaissance ». Le
33 contenu dissocié va ensuite se manifester à la génération suivante.
34 Mme Meier (nom d'emprunt) enseigne à sa fille l'adaptation et la soumission,
35 conformément à l'expérience positive qu'elle en a. Lorsque rien ne bouge dans le
36 bateau, cela permet aussi d'éviter le naufrage.
37 Sa fille entre en période de puberté et se rebelle contre cette stratégie. Elle n'en
38 peut plus de l'adaptation et de la soumission. Sa mère vit cette rébellion comme
39 un rejet. Elle a le sentiment que sa fille se détourne d'elle, ce qui la replonge
40 dans un gouffre d'impuissance et d'abandon. L'éveil au monde de sa fille marque
41 pour cette mère son propre anéantissement, dans le souvenir inconscient de son
42 propre abandon, enfant, lorsqu'elle a été placée, et dans le souvenir inconscient
43 de son propre éveil, à la puberté, anéanti par une instrumentalisation au service
44 des autres.
45 Et c'est aussi la répétition de la détresse, celle de ne pas pouvoir répondre au dé-
46 tachment de sa fille dans le cadre d'une relation intersubjective telle que je l'ai
47 décrite au début, où le fait de se séparer et de tracer son propre chemin ne si-
48 gnifierait pas la destruction de l'autre, n'induirait pas la solitude et le désarroi.
49 Une relation qu'elle ne connaît pas. Ainsi, le détachement naturel de la fille les
50 place toutes deux dans une situation tragique : il replonge la mère dans ses sen-
51 timents d'impuissance, d'anéantissement, de dévalorisation et de solitude. Pour
52 la fille, les conséquences de ce détachement seront engrammées de la manière

1 suivante : si je vais mon propre chemin, je laisse ma mère esseulée et malheu-
2 reuse. Je la laisse tomber.

3

4 Après avoir été violentées, ces jeunes filles, jeunes femmes puis mères de la
5 première génération ont longtemps passé ces faits sous silence, par honte. Et
6 elles continuent de les taire. « Mais ces violences, comme autant de messages
7 non dits, sont perçues très clairement par la génération suivante sous forme
8 d'angoisses et d'attaques de panique, ainsi que de manifestations d'ordre affectif
9 et de complexes physiques ». ¹³Ces enfants « ressentent souvent un manque de
10 proximité et de sécurité affective, une pudeur extrême et un rejet marqué de
11 leur propre corps et de toute forme de sensualité. » ¹⁴

12 Lorsqu'Yvonne avait 20 ans et que sa mère lui a raconté ce par quoi elle était
13 passée, Yvonne s'est exclamée : « Mais c'est de viols, dont tu parles ! ». C'est à
14 ce moment-là seulement que Lisa a pris conscience de ce qui lui avait été fait.
15 Elle était parvenue, par sa capacité à dissocier l'insupportable, à le surmonter
16 émotionnellement. Ce processus met en évidence une autre forme de protection
17 psychique : un acte de violence peut être décodé en tant que tel « après-coup »,
18 lorsque la confiance devient possible dans la relation et que la prise de cons-
19 science de cet acte n'induit pas à nouveau anéantissement et dissociation des
20 sentiments.

21 Nous devons urgemment tenir compte de cela pour l'intégration psychologique
22 des événements : il faut amener de la confiance dans la relation, or bâtir cette
23 confiance prend du temps.

24 Et pour en finir avec la peur extrême, avec l'impuissance et avec le désespoir,
25 pour en finir avec la transmission aux générations suivantes, il faut de l'espace
26 interpersonnel, intersubjectif : tous ces sentiments doivent faire partir d'une re-
27 lation vivante.

28 Ce qui s'est passé doit pouvoir être mis en mots, et le conflit doit être ramené
29 « de l'intrapsychique », c'est-à-dire de la psyché de la victime, « de cet exil inté-
30 rieur, vers ce qui est sa vraie place : au cœur de la société, au cœur d'un proces-
31 sus social. » ¹⁵ Le respect et la compréhension, à condition que celle-ci ne
32 s'épuise pas dans une lutte contre des symptômes, constituent un espace inter-
33 subjectif dans lequel il est possible de faire face à la destruction. Pour les deux
34 générations.

35 Lorsque ce défi est relevé, il n'y a plus rien à transmettre à la génération sui-
36 vante.

37 « Si la deuxième génération ne parvient pas à résoudre les problèmes qui lui
38 sont présentés, si elle les nie ou qu'elle les tait, si les ressentis traumatisants non
39 transformés ne sont pas assimilés et intégrés dans le cadre d'un travail de deuil,
40 alors la troisième génération ne sera pas épargnée. » ¹⁶

41 La dimension relationnelle est ce qui compte le plus, plus que l'argent. La recon-
42 naissance de l'anéantissement subi et avec elle la confirmation du droit à la tris-
43 tesse, à la colère, à la douleur et au désespoir, n'est possible que dans l'espace
44 intersubjectif de la confiance. « Nous devons être là, lorsqu'ils se mettent à par-
45 ler. » ¹⁷ Et aussi lorsque la deuxième génération prend la parole. Celle-ci est à la
46 fois la copie psychique et la porte-parole de la première.

47 Les anciens enfants placés de force que j'ai interviewés dans le cadre du projet
48 du Fonds national ont tous pleuré. Non pas lorsqu'ils faisaient le récit des coups
49 reçus, de la faim ou des humiliations, mais lorsqu'ils évoquaient les moments où
50 quelqu'un s'était engagé pour eux, même par un petit geste, les moments où ils
51 ont perçu, dans un espace infime, la reconnaissance du Moi.

52

1 « La première génération, tout comme la deuxième génération, n'a pas d'his-
2 toire, pas d'importance. Pas de rôle dans la société. Les victimes ne sont pas des
3 sujets politiques. Elles ne sont de nulle part. La société doit entrer en relation
4 avec elles, avec cette non-valeur, avec ce non-lieu. Elle doit créer ce lieu, recon-
5 naître leur importance en reconnaissant leur destruction, une destruction qu'elle
6 a elle-même provoquée. »¹⁸ C'est alors que les adoptés de force, les stérilisés de
7 force, les victimes d'internement administratif, les gens du voyage, les enfants
8 placés en foyer et les enfants victimes de placement extra-familial pourront
9 dire : « NOUS faisons partie de cette histoire. »¹⁹ Ils auront un lieu et pourront
10 ainsi exister. Ils obtiendront cette reconnaissance à laquelle ils ont dû renoncer
11 toute leur vie. Ils auront enfin une histoire.

12

13 Le travail d'assimilation historique aussi bien que psychologique – à mon avis
14 tout aussi important – au sens évoqué précédemment, est la clé de la guérison
15 de la première comme de la deuxième génération, de l'interruption de la trans-
16 mission et d'un processus de démocratisation vivant et responsable dont nous
17 sommes tous partie prenante »²⁰ – tous, y compris les victimes, car la démocra-
18 tie ne saurait exclure quiconque.

19 « C'est ainsi que se crée l'espace nécessaire pour le processus social de remémo-
20 ration, pour la confrontation avec le passé et, enfin, pour l'aménagement d'un
21 avenir commun. »²¹

22

23 Le traumatisme est un processus dont la compréhension passe par un travail de
24 transformation et d'intégration de même nature : il faut du temps, beaucoup de
25 temps, pour retrouver la confiance et « faire revenir l'âme ». Lisa dit à la fin du
26 film : « Mon âme se rapproche chaque jour un peu plus de moi ».

27 La souffrance ne peut être ni privatisée, ni hiérarchisée. Un Moi cassé est et reste
28 un Moi cassé. Nous devons être conscients du fait qu'évaluer la souffrance, c'est
29 la dévaluer, et donc mépriser les personnes qui la vivent.

30 Personne ne peut s'opposer à la transmission d'expériences non assimilées.

31 Même si nous souhaitons que les « carences » des parents ne se reproduisent
32 pas, elles passeront inévitablement à la génération suivante. Seul le travail d'as-
33 similation permet de stopper la transmission.

34

35 En tenant compte de tout cela, nous ouvrons l'espace dont j'ai parlé, l'espace de
36 la relation entre sujets et de leur reconnaissance mutuelle. Et nous permettons la
37 réconciliation.

38

39 Jeannette Fischer

40 Psychanalyste

41

42

1

-
- 1 Becker David, Die Erfindung des Traumas – verflochtene Geschichten, edition Freitag 2006
 - 2 Ibid.
 - 3 Ibid.
 - 4 Ibid.
 - 5 Ibid.
 - 6 Ibid.
 - 7 Moré Angela, Die unbewusste Weitergabe von Traumata und Schuldverstrickungen an nachfolgende Generationen, Journal für Psychologie Jg.21 (2013)
 - 8 Ibid.
 - 9 Ibid.
 - 10 Ibid.
 - 11 Ibid.
 - 12 Ibid.
 - 13 Ibid.
 - 14 Ibid.
 - 15 Becker David, Die Erfindung des Traumas – verflochtene Geschichten, edition Freitag 2006
 - 16 Moré Angela, Die unbewusste Weitergabe von Traumata und Schuldverstrickungen an nachfolgende Generationen, Journal für Psychologie Jg.21 (2013)
 - 17 Becker David, Die Erfindung des Traumas – verflochtene Geschichten, edition Freitag 2006
 - 18 Je remercie Katrin Meyer (Université de Bâle) pour cette citation.
 - 19 Ibid.
 - 20 Becker David, Die Erfindung des Traumas – verflochtene Geschichten, edition Freitag 2006
 - 21 Ibid.